

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. :— 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP. :— » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RECLAMES — 50

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

L'Agence Havas, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

Arrivées à

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
10 h. 25 ^m matin.	6 h. 35 ^m matin.	8 h. 42 ^m matin.	9 h. 22 ^m matin.	9 h. 40 ^m matin.	12 h. 19 ^m matin.	4 h. 7 ^m matin.	12 h. 38 ^m matin.	11 h. 45 ^m soir.
5 h. 1 ^m soir.	12 h. 55 ^m soir.	2 h. 37 ^m soir.	3 h. 52 ^m soir.	4 h. 18 ^m soir.	5 h. 17 ^m soir.	8 h. 40 ^m soir.	5 h. 45 ^m soir.	4 h. 39 ^m matin.
10 h. 47 ^m »	5 h. 45 ^m »	7 h. 40 ^m »	9 h. 27 ^m »	9 h. 55 ^m »	—	4 h. 44 ^m matin.	11 h. 7 ^m »	2 h. 30 ^m soir.

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. 4^m matin. Arrivée à Cahors — 8 h. 56^m soir.

Train de foire. Départ de Libos. — 7 h. 10^m matin. Arrivée à Cahors. — 8 h. 15^m matin.

SOUSCRIPTION NATIONALE

Organisée par le Conseil municipal de Cahors

POUR

L'ÉRECTION D'UN MONUMENT

LÉON GAMBETTA

CAHORS

On souscrit au bureau du Journal.

STATUE DE LÉON GAMBETTA

Un sculpteur bien connu vient d'exécuter, pour la maison d'objets d'art David, de Paris, une statuette de Gambetta, de 60 cent. de hauteur, qui est un véritable chef d'œuvre comme vérité, expression, énergie de la pose et comme fini.

Nous en avons reçu un beau spécimen que nous avons exposé dans nos bureaux.

Nous engageons vivement les amis de l'illustré et regretté compatriote, en même temps que les amis de l'art, à venir voir cette belle œuvre, digne de l'artiste M. Gaudez, et du sujet qu'il a si magistralement traité.

Prix : 30 fr. au bureau du Journal.

Cahors, le 15 Mars

On a distribué, lundi, à la Chambre le projet de loi fixant le budget de 1884.

Pour l'exercice courant, les dépenses ont été fixées, on s'en souvient, à 3 milliards 50 millions. Pour l'année 1884, d'après le

projet dressé par M. Tirard, elles atteindraient 3 milliards 103 millions et demi. Augmentation 53 millions et demi.

Les dépenses extraordinaires nécessitent des ressources extraordinaires. Nous regrettons que l'Etat ne voit d'autre issue que l'emprunt.

« Quelle que soit d'ailleurs, dit le document que nous analysons, la méthode adoptée et quel que soit votre désir de doter promptement le pays des instruments qui doivent en développer la prospérité et la richesse, nous devons prendre dès aujourd'hui la sage résolution de ne pas lui imposer de sacrifice supérieur à ses forces contributives.

• Sans doute, la France est riche et pourrait aisément fournir, chaque année, les sommes nécessaires à l'exécution des travaux de notre programme; mais nous ne devons pas oublier que chaque année également il faudra demander aux ressources du budget ordinaire, c'est-à-dire à l'impôt, des compléments de crédits nécessaires aux arriérés des titres à émettre pour l'exécution de ces mêmes travaux.

« Nous avons pu, à la vérité, doter en grande partie le budget extraordinaire de 1883 à l'aide de crédits reportés des exercices antérieurs; mais ces reports seront vraisemblablement épuisés à la fin de 1883. Il ne faut donc compter pour 1884 ni sur des reliquats de crédits disponibles, ni sur des expédients plus ou moins ingénieux. L'emprunt sera le seul moyen que nous pourrions employer pour la dotation de nos futurs

grands travaux.

Il importe, dès lors, de ne porter en dépense dans les budgets extraordinaires, que des sommes en parfaite corrélation avec les ressources dont les budgets ordinaires disposent pour le service des emprunts à contracter.

Or, le budget de 1884 ne dispose, ajoute le projet de M. Tirard, que de 13,316,893 francs. En supposant le futur emprunt émis comme le précédent au taux de 4 fr. 25 0/0, il ne pourra pas être supérieur à 313 millions.

Ce budget, comme on le voit, ne fait malheureusement pas faire des progrès sérieux à la solution de nos affaires financières. Les Débats, dans un style qui rappelle assez celui de M. Léon Say, critiquent le projet de M. Tirard, et concluent en disant qu'on ne peut faire en ce moment aucun budget, sans prendre une résolution énergique au sujet des grands travaux. Si on ne le fait pas, on sera obligé, tôt ou tard, de s'adresser aux grandes compagnies de chemins de fer.

Le plus tôt ne sera que le mieux dans l'intérêt public.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 13 Mars.

SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet relatif aux Sociétés de secours mutuels.

M. Maze, rapporteur, expose que le projet de la commission a pour but de réformer les Sociétés de secours mutuels et les Caisses de retraite, de les

Le prince comprit sa pensée et dit avec tristesse.

— Ne cherchez pas, ami; l'assassin c'est le comte de Vierville.

Roberts eut un geste de dédain.

— Eh bien! c'est un misérable. L'arme dont il s'est servi est empoisonnée.

César, atterré, poussa un cri sourd.

A ces mots de Roberts : « L'arme est empoisonnée, » Diane, n'écoutant que son courage, s'élança sur le corps de sa compagne; s'enroulant autour d'elle, de façon que les deux corps n'en formaient plus qu'un.

Collant ses lèvres sur la plaie béante, à diverses reprises elle aspira le poison qui s'y était infiltré.

Effrayé du danger que courait sa fille, le prince voulait la soustraire à ce traitement; il ne put y parvenir. Les forces de Diane, centuplées par sa nature nerveuse, luttèrent vaillamment contre son père.

Elle avait fait à sa compagne un collier de ses bras; leurs belles chevelures, de nuances si tranchées, confondaient leurs masses noires et blanches.

Cet être plein de vie, cherchant à ranimer celle que la mort touchait du doigt, présentait un tableau saisissant.

Les amis du prince, réunis dans cette chambre, regardaient anxieux. Roberts, remué jusqu'au fond de l'âme, admirait ce sublime dévouement. Posant la main sur le bras du prince, il dit d'une voix ferme :

— Calmez-vous, ami, Diane ne court aucun

encourager et de les subventionner largement.

La commission a voulu donner aux Sociétés de secours la liberté, elle a voulu que leurs membres, devenus vieux, eussent des pensions de retraite plus considérables. Elle propose enfin une répartition un peu plus équitable des subventions de l'Etat.

L'orateur ajoute : Le projet demande en outre que les associations de prévoyance puissent s'unir entre elles afin d'augmenter leurs ressources et de leur permettre de donner des pensions plus élevées.

Il existe déjà quelques groupements de cette nature qui ont produit les meilleurs résultats à Marseille, Reims, Besançon et Lyon. C'est ce mouvement qu'il faut encourager. (Très-bien.)

L'orateur insiste sur la nécessité de ne pas maintenir la législation actuelle des Sociétés de secours.

Il propose de créer, sous l'autorité du gouvernement, un conseil supérieur composé de sénateurs, de députés, de conseillers d'Etat et de présidents de Sociétés élus par leurs collègues.

Ce conseil se réunirait deux fois par an, sur la convocation du ministre de l'intérieur et s'occuperait de la répartition des subventions qui seraient accordées par l'Etat aux Sociétés de secours.

L'orateur conclut en espérant que la Chambre accueillera avec sympathie ce projet de réforme, qui, sans doute, ne résout pas la question sociale, mais qui lui fait faire un pas utile et réalise un progrès incontestable.

La Chambre passe à la discussion des articles.

Les articles 1^{er} et 3 sont adoptés.

Les articles 3 et 4 sont réservés.

Les articles 5 et 6 sont adoptés.

Les articles 7 et 8 sont renvoyés à la commission.

Les articles 9 10 et 11 sont successivement adoptés.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

La Chambre adopte les projets votés par le Sénat sur les mesures à prendre contre la phylloxéra en Algérie.

SÉNAT

Séance du 13 mars.

QUESTION SUR LA POLITIQUE COLONIALE.

M. de Saint-Vallier adresse une question au

danger.

César, les yeux agrandis par la terreur, croyait à peine aux paroles du grand médecin : tombant à genoux, il enfouit sa tête dans la robe de sa fille; il priait. Sa vie se suspendait à elle de Diane.

Au bout d'un quart d'heure, d'un siècle; les lèvres de Béatrice remuèrent faiblement, la coloration revint, le froid disparu peu à peu.

Diane, qui aurait compté les battements du cœur de la jeune femme, tant leur union se faisait étroite, redoubla d'énergie, aspirant et rejetant le poison qui sortait de la plaie avec une écume rougissante.

Roberts s'approcha. Ayant touché le bras de Béatrice, il sentit à la régularisation du pouls que le grand danger était passé. Se penchant sur Diane, il lui dit :

— Cessez, enfant, je répons d'elle, le reste me regarde.

Sans détacher les bras du cou de Béatrice, Diane regarda le médecin les yeux dans les yeux.

— Dis-tu vrai, Roberts ?

— Oui, Diane, je ne sais pas mentir.

L'enfant, se dressant, s'écria dans un accent intraduisible.

— Que Dieu soit béni!

(A suivre)

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
(33) du 15 Mars 1883.

LES

COUPS DE Foudre

Par CHARLES FRED

Omnia vincit amor

L'arme, après l'avoir frappée, avait été rejetée violemment par le comte de Vierville, le sang s'échappait en minces filets d'une blessure triangulaire, laissant une traînée pourpre sur les flots de mousseline qui l'enveloppaient. Une pâleur livide envahissait ce charmant visage. Ses cheveux, dénoués, tombaient autour d'elle; les paupières fermées, ombrageaient les joues de leurs longs cils. Penché sur elle, le prince saisit sa main glacée et sentit battre faiblement le pouls de la victime.

L'alarme fut donnée du haut en bas de la maison. Les amis du prince accoururent. Roberts pénétra le premier dans l'appartement. S'adressant au prince, il dit, inquiet :

— Qu'est-ce encore ?

Apercevant à terre le corps de Béatrice, il courut à la jeune femme, se penchant, il l'enleva dans ses bras, la déposa sur le lit. Coupant les liens qui retenaient ses vêtements, il défit son corsage et mit à nu la

plaie, se disposant à la sonder pour en connaître la profondeur.

Collant une oreille exercée sur le cœur de Béatrice, il resta quelques instants immobile. On faisait cercle autour de lui. Un silence effrayant planait sur tout ce monde.

Diane, muette, immobile, le visage inondé de grosses larmes, les yeux rivés sur sa compagne, avait saisi une de ses mains et la couvrit de baisers passionnés.

Kerdar, voyant pleurer sa maîtresse, appuyait sa tête fine, intelligente, sur les genoux de l'enfant. Des sons plaintifs sortaient de son gosier, ces pleurs du chien qui sent la mort.

Roberts sondait la plaie, l'étudiait, en examinant les contours. Pas un muscle de son visage ne tressaillait. Ayant terminé l'opération, il se retourna vers le prince et laissa tomber ces mots :

— C'est très grave.

Il prépara une potion. A l'aide d'une cuillère, il la fit glisser à travers les lèvres décolorées de la jeune femme, plongée dans un évanouissement profond. Le regard de Roberts se posait attentif sur le tapis; il cherchait l'arme meurtrière et la découvrit enfoncée dans le parquet, tant l'excès de rage qui possédait le comte de Vierville avait été violent.

Roberts saisit l'arme, l'examina avec soin, cherchant vainement la signature mystérieuse qui marquait toutes les morts de la famille Salviati.

ministère des affaires étrangères sur nos entreprises coloniales en général et notamment sur la question du Tonkin.

L'orateur insiste sur la nécessité de développer notre système colonial afin d'augmenter nos exportations à l'étranger qui ont diminué considérablement et de lutter contre la concurrence étrangère qui s'est accrue considérablement depuis quelques années.

L'orateur constate que nos colonies de l'Orient ne sont pas suffisamment appuyées et souffrent des variations de notre politique et particulièrement de nos défaillances dans la question d'Egypte. (Mouvement).

L'orateur se plaint de l'insuffisance de notre marine marchande pour prendre notre part du commerce qui se fait dans l'extrême Orient, et qui est absorbé par l'Angleterre, l'Allemagne et les Etats-Unis.

L'orateur croit que le seul remède est de créer de nouveaux débouchés et développer nos nouveaux marchés par des colonies.

L'orateur fait l'éloge de notre marine, ajoutant que la France a produit de nobles et courageux explorateurs. Elle est donc prête pour toutes les entreprises coloniales.

Il examine ensuite tour à tour les diverses colonies actuelles de la France, et il se félicite de leur prospérité. Il n'y a qu'à achever l'œuvre commencée. L'orateur est heureux d'avoir vu la Tunisie compléter notre système colonial en Afrique. Reste le Tonkin.

L'orateur adjure le gouvernement de faire occuper le Tonkin, qui fournira un large débouché à notre commerce. Mais il faut que l'occupation soit faite avec énergie. (Applaudissements répétés).

M. Challemeil-Lacour répond que le gouvernement partage en grande partie les vues de M. de Saint-Vallier. Il dit que la France a des traditions glorieuses qui ne permettent pas à la République française de renoncer à son influence au dehors.

Le ministre affirme que le gouvernement fera respecter nos droits partout où ils existent et où ils sont établis par des traités. Il aura une action suivie, vigoureuse, pour éviter tout soupçon de faiblesse.

Le ministre annonce que le gouvernement a pris une résolution à l'égard du Tonkin, et qu'il la présentera au Sénat après les vacances de Pâques, sous la forme d'une demande de crédits.

Nous proposons d'occuper solidement certains points du pays afin de prouver que la France entend et rester et assurer la protection de ses nationaux ainsi que des étrangers. (Applaudissements à gauche et au centre).

LA CAISSE DES ÉCOLES.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet d'augmentation des subventions et d'avances aux caisses des lycées, collèges et écoles primaires.

M. de Ravignan dit que le projet comprend deux parties distinctes : le titre 1^{er} contient la partie financière; le titre 2 a le caractère d'une législation organique.

Sur la première partie, l'orateur trouve l'augmentation de crédits considérable, excessive, c'est de voter un crédit provisoire, c'est une carte forcée; on a engagé sans droit les finances de l'Etat. (Bruit à gauche).

M. Jules Ferry proteste contre cette allégation. M. de Ravignan maintient que les règles tutélaires de la comptabilité ont été méconnues et violées.

L'orateur passe à l'examen du titre 2 et dit qu'on veut atteindre l'enseignement congréganiste et lui créer une concurrence. (Très-bien ! à droite).

L'orateur demande la disjonction des deux titres du projet de loi. Il croit qu'il y a lieu d'étudier à nouveau le titre 2.

M. Barbey repousse la disjonction. M. de Fourtoul se plaint que le rapport ait été déposé trop tardivement. Il méritait être étudié plus sérieusement.

L'orateur combat le projet; il critique les proportions monumentales données aux écoles, quitte à créer un déficit dans la caisse.

En présence d'une pareille prodigalité, l'orateur repousse le projet.

Si on envisage la loi dans ses principes, c'est une loi violente et odieuse, car elle porte atteinte à l'organisation municipale. (Vives interruptions à gauche. — Applaudissements à droite.)

La suite de la discussion générale est renvoyée à jeudi.

Revue des Journaux

La République française :

A propos de la réunion révisionniste du Tivoli Vaux hall, trouve exorbitant que 4 ou 500 électeurs parisiens ou se disant tels se soient permis de juger la façon dont les mandataires de plus de 2 millions de citoyens français ont rempli leur mandat.

Ce qui ne l'est pas moins, dit-elle, c'est de voir des représentants de la nation venir attaquer devant des tiers sans compétence leurs collègues absents; c'est la première fois, croyons-nous, qu'un tel spectacle est donné dans ce pays.

Le Journal des Débats :

Le budget que vient de déposer M. Tirard ne fait malheureusement pas faire de progrès sérieux à la solution définitive de nos difficultés financières; on peut même craindre qu'il ne fasse naître à ce point de vue quelque découragement. Le budget de 1884 est, en effet, volontairement incomplet; il laisse de côté tout ce qui se rattache à l'extraordinaire.

Le budget ordinaire, isolé du budget extraordinaire, ne peut être qu'incomplet, un peu plat, un peu naïf même. Il entre dans le monde sans état bien défini et à la recherche d'une situation sociale.

Le Soleil :

Appelle l'attention du gouvernement sur le malheur réel des classes ouvrières et dit qu'il est tenu de faire immédiatement à leur égard un acte de sollicitude sincère en réalisant, en annonçant tout au moins de sérieuses réformes économiques et de sages et pratiques lois de prévoyance.

Informations

Nous croyons savoir que le gouvernement ne fera aucune objection contre le choix des dates du 17 mars au 17 avril, qui ont été mises en avant pour les vacances de Pâques. Il se peut toutefois que beaucoup de députés estiment qu'il ne convient pas de fournir un thème aux déclamations de la presse réactionnaire, et que la Chambre devra siéger le 18 mars pour bien prouver qu'elle n'a rien à redouter des manifestations qui pourraient ce produire ce jour là.

M. Ernest Lefèvre interpellera jeudi prochain le gouvernement sur les mesures qu'il compte prendre pour assurer la liberté des travailleurs dans les concessions des mines accordées par l'Etat.

La commission de l'armée a spécifié dans quelles conditions les maréchaux de France pourraient être nommés. Cette dignité sera accordée aux généraux ayant commandé en chef; elle ne pourra leur être conférée que par une loi.

Au conseil des ministres il a été décidé qu'il y avait lieu de poursuivre les individus qui, dans les réunions publiques, prononcent des discours tendant à provoquer au meurtre, à l'assassinat, au pillage des propriétés, à la désobéissance aux lois et à la rébellion contre les agents de l'autorité.

Engins explosibles

Un journal annonçait qu'un engin explosible avait été trouvé dimanche sur la place de l'Hôtel-de-Ville sous les pieds des chevaux de la garde républicaine.

Le Paris dit à ce sujet :

« Le fait est exact; c'est un employé de l'administration des postes qui, en voyant un individu reponssé par un garde jeter à terre une boîte en métal, l'a ramassée. Croyant que le propriétaire de cet objet l'avait laissé tomber par mégarde, il le rejoignit et voulut le lui rendre.

« A sa grande surprise, l'individu refusa, en disant que cet objet ne lui appartenait pas, et disparut dans la foule.

« Très intrigué, l'employé alla remettre sa trouvaille à M. Berlioz, commissaire de police. Celui-ci constata que cette boîte en métal, de la largeur d'une pièce de 5 fr. en argent et tombée dans sa partie supérieure, était remplie de matières explosibles et devait partir sous le pied d'un cheval ou sous la roue d'une voiture.

« On voit d'ici qu'elles scènes terribles se seraient produites si cet engin explosible avait éclaté.

« L'engin trouvé est un pétard assez semblable à ceux usités sur les chemins de fer; seulement, la boîte est plus forte et soudée. Nous croyons savoir que d'autres engins ont encore été trouvés depuis, mais nous ne pouvons être plus explicites aujourd'hui. »

La France annonce qu'un mouvement dans le personnel des trésoriers-payeurs généraux, nécessité par le décès de M. Marmottan, trésorier-payeur général de Bordeaux, est en préparation au ministère des finances, et paraîtra au Journal officiel dans les derniers jours de la semaine prochaine.

Le Temps a reçu la dépêche suivante datée de Tunis, 12 mars :

Un conflit vient d'éclater entre l'autorité mi-

litaire de la Goulette et le vice-consul d'Italie. Cet agent a arraché à une patrouille française un italien qui avait gravement insulté un fonctionnaire et qui venait d'être arrêté pour ce fait. Le colonel commandant à la Goulette a sommé le vice-consul d'Italie de rendre le coupable.

Révolte au Lycée Louis-le-Grand.

Paris, 13 mars

Une révolte vient d'éclater au lycée Louis-le-Grand. Elle est assez sérieuse pour qu'on ait cru devoir appeler le secours de la police.

A deux heures, une vingtaine de gardiens de la paix, conduits par un officier de paix, pénétrèrent au lycée.

Trois cents élèves ont été licenciés. Les dégâts s'élevèrent à 30.000 fr. qui devront être payés par les parents comme civilement responsables.

CHRONIQUE LOCALE

ET FAITS DIVERS.

ÉLECTION DE FIGEAC

D'après les renseignements qui nous arrivent de divers points de cet arrondissement, l'élection de M. Robert Calmon fait chaque jour des progrès considérables. Plusieurs correspondants nous assurent même que son élection est à peu près certaine au 1^{er} tour de scrutin.

Ce ne sont pas les comptes-rendus plus ou moins exacts des réunions, qui pourront avoir une influence quelconque sur le bon sens de la masse des électeurs.

Nous avons donc pleine confiance dans les succès de M. Calmon, fils.

Nous lisons dans la Dépêche, journal républicain :

Figeac. — ÉLECTION LÉGISLATIVE. —

Où nous adresse de Figeac le compte rendu de la seconde réunion publique qui a été tenue, dimanche dernier, et que nous publions à titre d'information :

Dimanche dernier, la ville de Figeac a eu sa deuxième réunion publique, à l'occasion de l'élection prochaine du député de l'arrondissement.

Cette réunion a confirmé, une fois de plus, les prévisions résultant des nombreux éléments d'informations recueillis sur tous les points de l'arrondissement.

M. Robert Calmon sera très probablement élu au premier tour de scrutin.

La candidature de M. Rozières, le plébiscitaire de 1870, n'a pas de racines profondes dans le pays. L'obstruction à laquelle ses partisans ont essayé de se livrer dans la réunion publique, la violence de leur langage, les accusations ridicules de bonapartisme lancées contre des républicains de la veille, ont jeté une véritable défaveur sur cette candidature.

La candidature de M. Soulhac a été mieux accueillie dans notre ville; M. Soulhac, notre ancien sous-préfet, républicain de vieille date, n'a contre lui que son âge.

M. Calmon s'est de nouveau présenté à la réunion publique. Il a affirmé sa foi républicaine, repoussant fièrement les suspicions inconvenantes dirigées contre lui, et, au milieu des acclamations enthousiastes de ses nombreux amis, est parvenu à imposer à ses adversaires le respect de sa loyale parole.

M. Robert Calmon, désigné par M. Gambetta pour figurer à côté de lui parmi les candidats républicains du Lot, après le triomphe du scrutin de liste, sera vraisemblablement proclamé dimanche prochain, député de l'arrondissement de Figeac.

Si un second tour de scrutin était nécessaire, nous supplions tous les républicains de l'arrondissement de Figeac de faire taire leurs préférences personnelles et de porter d'un commun accord leurs voix sur le candidat qui aura réuni le plus grand nombre de suffrages au premier

tour. Nous le répétons, il faut, avant tout, empêcher l'élection d'un candidat réactionnaire et se souvenir du fâcheux exemple donné par l'arrondissement de Goardon.

L'Officiel porte la nomination du général Lewal, comme commandant du 17^e corps d'armée.

Le bureau télégraphique, créé à Lauzès, sera ouvert le 19 courant à la correspondance officielle et privée.

Nous apprenons avec plaisir que M. Verdy, commis d'inspection académique de 1^{re} classe, est nommé, sur place, commis principal de l'inspection académique du Lot.

Dans la nuit du 4 au 5 mars courant, un malfaiteur, resté inconnu, s'est introduit dans la chapelle du Majou en fracturant la porte d'entrée, et s'est emparé d'une somme de huit francs environ déposée dans le tronc. Le coupable est recherché.

Le Conseil municipal de Biarritz avait déjà décidé que le nom de rue Gambetta serait donné à la rue Silhouette.

Sur la proposition de M. le docteur Augéy, maire, il a voté un crédit de 100 fr., affecté à la souscription nationale pour l'érection à Cahors de la statue du grand patriote.

La neige est tombée sur tout le littoral méditerranéen, même dans les pays dont le climat est ordinairement le plus doux.

Etude de M^e MAZIÈRES, avoué, à Cahors, rue du Portail-Alban, n^o 10.

VENTE

SUR

Saisie immobilière

ET A SUITE

DE SURENCHÈRE.

Fixée au samedi sept avril mil huit cent quatre-vingt-trois, à midi précis, au Palais de Justice de Cahors, audience des criées.

Suivant procès-verbal de M^e Contou, huissier à Cahors, en date des premier et deux décembre mil huit cent quatre-vingt-deux, en forme, dénoncé et transcrit ainsi que l'exploit de dénonciation au bureau des hypothèques de Cahors, le onze décembre même année, vol. 86, numéros 26 et 27.

Il a été procédé à la requête du sieur Antoine Deithes, propriétaire, habitant de la ville de Cahors, ayant constitué M^e Mazières pour son avoué près le tribunal civil de Cahors.

Sur la tête et au préjudice de Jean-Louis Dussan, cultivateur, domicilié à Cahors, rue des Soubirous, à la saisie réelle des biens ci-après désignés.

Le cahier des charges dressé pour parvenir à la vente de ces biens a été déposé au greffe du tribunal civil de Cahors, pour être tenu à la disposition du public, et a été publié conformément à la loi.

A l'audience du vingt-sept janvier dernier, le tribunal donnant acte de la publication dudit cahier des charges, a fixé l'adjudication au samedi trois mars mil huit cent quatre-vingt-trois.

Ce jour-là tous les biens furent adjugés en trois lots, savoir : le premier lot au prix de cinquante francs, le deuxième au prix de deux cents francs et le troisième au prix de cinq cents francs, le tout en sus des charges, à M^e Delbreil, avoué, qui élit command en faveur de Pierre-François Sémirrot, employé de commerce, domicilié à Cahors.

Mais par acte fait au greffe dudit tribunal le neuf mars courant, Monsieur Alexandre Pradal, boulangier, domicilié à Cahors, constituant M^e Mazières pour son avoué, a surenchéri du sixième en sus des charges, le prix des trois lots ci-dessus, qu'il déclara porter, savoir : le premier lot à soixante francs, le deuxième à deux cent trente-cinq francs et le troisième à cinq cent quatre-vingt-dix francs, les charges en sus.

Biens surenchérés à vendre

SITUÉS DANS LA COMMUNE DE CAHORS.

1^o Une vigne située au lieu appelé Roc de Buze, commune de Cahors, formant le numéro 767 B, section B du plan cadastral de la commune de Cahors, de contenance environ de trente-sept ares cinquante centiares;

2^o Une autre vigne située à Côte de Mulet, commune de Cahors, formant le numéro 975, section C du plan cadastral de ladite commune de Cahors, de contenance environ de quarante-six ares quatre-vingt-dix centiares;

3^o Une terre vaine située au lieu dit Combe de Cot, commune de Cahors, formant le numéro 542, section C du plan cadastral de la commune de Cahors, de contenance environ de quatre ares soixante centiares;

4^o Une vigne située au même lieu de Combe de Cot, commune de Cahors, formant le numéro 543 section C du plan cadastral de ladite commune de Cahors, de contenance environ de un hectare vingt-trois ares dix centiares;

5^o Une vigne située au lieu appelé Combe de Mulet ou Meulet, commune de Cahors, formant le numéro 257, section B du plan cadastral de ladite commune de Cahors, de contenance environ de soixante-dix-neuf ares dix centiares;

6° Un patis situé au lieu appelé Citadelle, dans la ville de Cahors, formant le numéro 409 P, section N du plan cadastral de la commune de Cahors, de contenance environ de quinze centiares ;
 7° Un autre patis au même lieu Citadelle, dans la ville de Cahors, formant le numéro 409 P, section N du plan cadastral de la commune de Cahors, de contenance environ de quinze centiares ;
 8° Un autre patis situé au lieu dit Citadelle dans la ville de Cahors, formant le numéro 409 P, section N du plan cadastral de cette commune, de contenance environ de quinze centiares ;
 9° Sol situé au même lieu Citadelle, dans la ville de Cahors, formant le numéro 406 section N du plan cadastral de cette commune, de contenance environ de vingt-trois ares ;
 10° Une maison située à Cahors, au lieu appelé Citadelle, aujourd'hui rue des Soubirous, portant le numéro 6 de ladite rue, formant le numéro 406 P, section N du plan cadastral de la commune de Cahors ;

11° Sol de cette maison situé à Cahors, au lieu de la Citadelle ou rue des Soubirous, formant le numéro 406 P, section N du plan cadastral de cette commune, de contenance environ de quarante centiares.

Cette maison se compose d'une cave, d'un magasin au rez-de-chaussée, de deux chambres au premier étage ; le magasin est occupé en ce moment par la femme Desprats, revendeuse ; les deux Chambres par un sieur Jean Bor, cordonnier et Marie Célarie femme Longuet en qualité de locataires, d'une autre chambre située sur le derrière de la maison au deuxième étage, occupée en ce moment par le sieur Dussan, partie saisie ; quoique cette maison comporte d'autres étages, le sieur Dussan n'est propriétaire, d'après les renseignements pris et recueillis, que de la cave, du magasin et des trois chambres ci-dessus énoncées ; les autres chambres composant ladite maison appartiennent à divers connus sous les noms de Sémirrot, l'épouse Cave, le sieur Guinot ou autres. La principale porte d'entrée de cette maison est située sur la rue des Soubirous et donne accès à un grand escalier en bois, le tout joint en commun avec les propriétaires ci-dessus dénommés et le sieur Dussan ; elle est construite en pierres moellons et en briques, elle est couverte en tuiles creuses dites canal et à plusieurs tombants d'eau ; elle confronte du sud avec la maison du sieur Théron, boulanger à Cahors, rue des Soubirous, et du nord et de l'ouest avec maison et basse cour du sieur Bergouinoux, de l'est avec rue des Soubirous ;

12° Une autre maison située à Cahors, au lieu dit Citadelle, rue des Soubirous, numéro 6 de ladite rue, formant le numéro 406 P, section N du plan cadastral de cette commune ;

13° Sol de ladite maison situé au même lieu dit Citadelle, dans la ville de Cahors, formant le numéro 406 P, section N du plan cadastral de cette commune, de contenance environ de vingt centiares ;

Dans cette maison ledit Dussan n'est, parait-il, propriétaire que de la chambre désignée plus haut, occupée par lui seul ; l'huissier a également saisi deux chambres et galetas comme appartenant audit Dussan ; ces deux chambres sont situées dans la maison appartenant en partie à un sieur Bergouinoux et à Bariaty, elles sont situées au deuxième étage, elles sont occupées en ce moment par le sieur Cabessent et Rose Delfan, en qualité de locataires.

On arrive et on pénètre dans ces deux Chambres et dans le galetas précités par la porte et l'escalier ci-dessus désignés. La maison renfermant les deux chambres et galetas est contiguë à celle ci-dessus décrite, elle porte le numéro 4 de la rue des Soubirous, elle est couverte en tuiles creuses et est construite en pierres moellons et en briques.

Par suite d'un dire fait au cahier des charges par le sieur Pierre-François Sémirrot, employé de commerce à Cahors, ayant M^e Delbreil pour avoué, et par jugement en date du vingt-sept janvier dernier, le tribunal a ordonné la distraction au profit de Sémirrot d'une portion de la maison située quartier de la Citadelle, rue des Soubirous, tenant avec Théron, avec M. Caviolle, avec Combalbert dit Graniou et autres, et composée ladite portion : 4° D'une chambre au troisième étage avec grenier correspondant sur le derrière de ladite maison ; 2° de deux chambres encore au troisième étage sur le devant ; 3° de deux chambres au premier étage sur le derrière ; 4° d'une pièce de l'entresol tenant à Théron avec rez-de-chaussée correspondant, du fournil encore sur le derrière ; lesdites pièces ayant fait l'objet de la donation faite à Sémirrot par Jean-Louis Dussan et Catherine Fournié, mariés, propriétaires à Cahors, dans son contrat de mariage passé devant M^e Fournié notaire à Cahors, le seize avril mil huit cent soixante-onze, transcrit au bureau des hypothèques de Cahors, le douze avril mil huit cent quatre-vingt-un, vol. 670, numéro 108.

En conséquence, les biens compris au troisième lot ne comprendront que les articles ou pièces non distraits.

Tous les immeubles ci-dessus décrits sont situés dans la ville et commune de Cahors et sont joints et exploités par ledit Dussan ou par les locataires dont il est parlé ci-dessus.

Les trois lots ci-dessus seront revendus le sept avril prochain jour de samedi, à midi, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, aux clauses, charges et conditions insérées au cahier des charges précité.

FORMATION DES LOTS.

Mise à prix :

Les biens ci-dessus désignés seront revendus en trois lots sur les nouvelles mises à prix suivantes :

PREMIER LOT.

Le premier lot comprendra les numéros un et cinq du présent placard, sur la mise à prix de soixante francs en sus des charges, ci... 60 fr.

DEUXIÈME LOT.

Le deuxième lot comprendra les numéros deux, trois et quatre du présent placard, sur la mise à prix de deux cent trente-cinq francs en sus des charges, ci. 235 fr.

TROISIÈME LOT.

Le troisième lot comprendra les numé-

ros six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze et treize du présent placard, sur la mise à prix de cinq cent quatre-vingt-dix francs en sus des charges, ci... 590 fr.

NOTA. Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèques légales, qu'ils devront la requérir avant la transcription du jugement d'adjudication, sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié conforme :
 Cahors, le quatorze mars mil huit cent quatre-vingt-trois.
 L'avoué poursuivant la surenchère,
 MAZIÈRES.
 Enregistré à Cahors, le mars 1883, F^o C^o reçu un franc quatre-vingt-huit centimes.
 Le receveur,
 Signé : DALAT.

Étude de M^e MAZIÈRES, avoué à Cahors, rue du Portail-Alban, n^o 10.

VENTE

Sur folle-enchère

APRÈS SAISIE IMMOBILIÈRE

Fixée au samedi sept avril mil huit cent quatre-vingt-trois, à midi précis, au palais de justice de Cahors, audience des criées.

Il sera procédé le samedi sept avril mil huit cent quatre-vingt-trois, en l'audience des criées du tribunal civil de Cahors,

En vertu : 1° D'une clause de jugement d'adjudication ci-après énoncé et faite par Marie Fourastié, veuve Caumon Jean-Baptiste, boulanger, domiciliée à Cahors, adjudicataire, d'avoir justifié de l'acquit des conditions exigibles de l'adjudication, ainsi qu'il résulte d'un certificat délivré par le greffier du tribunal de première instance de Cahors, le vingt-trois janvier dernier, enregistré ; 2° et de l'article 733 du code de procédure civile, à la requête de M^e Louis Labie, ancien notaire, propriétaire domicilié de la ville de Cahors, ayant constitué M^e Mazières pour son avoué près le tribunal civil de Cahors.

A la vente sur folle-enchère des immeubles dont la désignation suit :

Biens à vendre situés dans la commune de Larroque-des-Arcs

1° Une vigne sise au lieu de Rivayrols, commune de Larroque-des-Arcs, de contenance environ de dix sèps ares treize centiares, formant le numéro 214 du plan de la matrice cadastrale de la commune de Larroque-des-Arcs, section F ;

2° Une autre vigne, sise au même lieu de Rivayrols, commune de Larroque-des-Arcs, de contenance environ de neuf ares soixante-dix-huit centiares, formant le numéro 213 du plan, section F ;

3° Une terre sise au lieu dit Travers de l'Eglise, commune de Larroque-des-Arcs, de contenance environ de deux ares quatre-vingt-quinze centiares, formant le numéro 397 du plan, section F ;

4° Une terre sise au même lieu dit Travers de l'Eglise, commune de Larroque-des-Arcs, de contenance de vingt-neuf ares quarante-cinq centiares, formant le numéro 398 du plan, section F ;

5° Une vigne sise au même lieu du Travers de l'Eglise, de contenance environ de dix-neuf ares trente centiares, formant le numéro 399 du plan, section F ;

6° Une maison sise à Larroque-des-Arcs, confrontant d'un côté avec rue, d'autre côté avec Belot et Conquet, la maison et le sol de la maison formant les numéros 731, 731 du plan, section F ; le sol de contenance environ de soixante centiares ; ladite maison et en mauvais état, elle se compose d'un rez-de-chaussée, d'un premier étage ; au rez-de-chaussée du côté de la rue se trouve une porte d'entrée à l'aspect du couchant ; il y a une autre porte pour y pénétrer ; il y a trois marches en pierre ; elle est couverte en tuile canal, le toit est à deux tombants d'eau, ladite maison sert aujourd'hui de grange ;

7° Une terre ou jardin, sis à Larroque-des-Arcs, confrontant avec le numéro 731 du plan avec Conquet, avec la maison occupée par les mariés Pouget, aujourd'hui vendue par autorité de justice, le premier octobre dernier, avec l'étable à cochons aussi vendue, avec rue ; du côté de la rue il y a une porte d'entrée, de contenance environ de deux ares quarante centiares. Cet article n'est pas porté à la matrice cadastrale, mais il est la propriété des mariés Pouget.

Tous les immeubles ci-dessus décrits sont situés sur le territoire de la commune de Larroque-des-Arcs, sont joints et exploités par lesdits mariés Pouget et sont leur propriété pour les avoir recueillis comme héritiers de leur tante, Marie Belot, quand vivait domiciliée à Larroque-des-Arcs.

Ces immeubles ont été adjugés à ladite Fourastié veuve Caumon, par jugement dudit tribunal le onze mars 1882 ; rendu sur la saisie immobilière pratiquée contre Pierre Pouget, propriétaire, et Raymonde Geniès, mariés, demeurant à Larroque-des-Arcs, ledit Pouget, pris tant en son nom personnel que pour assister et autoriser sa dite épouse et cette dernière prise en outre comme seule héritière de feu Joseph Geniès, son père, quand vivait, propriétaire à Larroque-des-Arcs, par ledit M. Labie, suivant procès-verbal de Duc, huissier à Cahors, en date du 8 décembre 1881, transcrit au bureau des hypothèques de Cahors, le 17 décembre 1881, vol. 81 n^o 26, moyennant la somme principale de six cent quarante francs, en sus des charges.

La dite vente sur folle-enchère se fera aux clauses et conditions insérées dans le cahier des charges déposé, pour parvenir à l'adjudication, au greffe dudit tribunal et en outre à la charge des frais de folle-enchère.

Formation des lots. — Mise à prix.

Les biens ci-dessus désignés seront vendus en un

seul lot, sur la mise à prix de dix francs en sus des charges, ci... 10 fr.
 Il est déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèques légales, qu'ils devront la requérir avant la transcription du jugement d'adjudication, sous peine de déchéance.
 Pour extrait certifié conforme :
 A Cahors, le quatorze mars mil huit cent quatre-vingt-trois.

L'avoué poursuivant,
 MAZIÈRES,
 Enregistré à Cahors, le mars mil huit cent quatre-vingt-trois, F^o C^o reçu un franc quatre-vingt-huit centimes décimés compris.
 Signé : DALAT.

Dernières Nouvelles

Paris, 14 mars, soir.

On s'entretient, dans les couloirs de la Chambre, du projet de M. Tirard sur le budget de 1884.

L'article des Débats, attribué à M. Léon Say, a fait grand bruit et généralement, les députés républicains font observer que la question de l'emprunt qui est dans l'exposé des motifs de M. Tirard, vient assez mal à propos.

L'Agence Havas publie la note suivante :

« Le bruit de la démission éventuelle de M. Grévy, dont un journal anglais, le Times, se fait l'écho, est dénué de tout espèce de fondement. »

Paris, 13 mars.

D'accord avec le gouvernement, il a été décidé que les Chambres ne se sépareront que le 20 mars, à cause des manifestations qui peuvent avoir lieu le 18 et à la suite desquelles le Parlement peut être appelé à émettre un vote.

Paris, 14 mars.

Le Figaro confirme la démission de M. Savary, député.

Le bruit d'une expédition dans le Sud-Oranais, sous le commandement des généraux Thomassin et Négrier, est inexact. Il est probable que les difficultés encore pendantes seront résolues au moyen de négociations.

L'incident de La Goulette est terminé ; l'italien qui a insulté un fonctionnaire français était ivre.

Le poste de la Banque de France, qui avait été supprimé il y a deux ans, vient d'être rétabli. Il se composera d'une compagnie de 50 hommes, commandée par un lieutenant.

Bourse de Paris.

Cours du 15 Mars.

Rente 3 p. %	81.60
— 3 p. % amortissable	82.25
— 4 1/2 p. %	110.00
— 5 p. %	115.30

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Paris 13 mars 1883

Les affaires ne gagnent rien en activité. De part et d'autre on semble résolu à n'agir qu'avec une extrême circonspection et attendre pour adopter une attitude plus déterminée, d'être plus exactement fixé sur les diverses questions financières qui peuvent avoir une si grande influence sur la tenue ultérieure de la Bourse.

Des bruits de conversion et d'emprunt continuent à circuler et ils donnent lieu à des opérations d'arbitrages entre le 5 0/0 et le 3 0/0 suivant que les rumeurs répandues semblent plus ou moins favorables à l'un de deux fonds. En réalité on travaille en pleine obscurité.

Les agitations de la rue ne sont pas sans préoccuper le monde financier ; mais il n'est pas que nous soyons en face d'un véritable mouvement révolutionnaire et le gouvernement paraît bien résolu à réprimer énergiquement tout mouvement factieux.

Aussi, malgré les incidents de ces jours derniers, la Bourse semble moins agitée par les questions politiques et par les questions financières.

La rente 3 0/0 se tient à 81 72 ; l'amortissable fait 82 20 ; le 5 0/0 115 35.

La Banque de France vaut 5,400, le Foncier 4,337, le Mobilier Espagnol est lourd à 365. Le Suez cote 2,420, les recettes du transit sont satisfaisantes.

Par arrêté du conseiller d'Etat, directeur général de la Caisse des dépôts et consignations, pris sur l'avis de la commission de surveillance et approuvé par le ministre des finances, l'intérêt des sommes déposées volontairement, soit par les particuliers, soit par les sociétés industrielles ou commerciales ; est élevé de 1 à 2 p. 100 par an, et le délai de remboursement de ces sommes est réduit de quinze à cinq jours. Ces dispositions sont exécutoires à partir du 15 mars 1883.

THÉÂTRE DE CAHORS

Spectacle du 16 mars 1883.

REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE

DONNÉE PAR

Madame MÉA

Pensionnaire du Théâtre National de l'Odéon.
 Le grand succès de l'Odéon

CHARLES VII

CHEZ SES GRANDS VASSAUX

Pièce en cinq actes d'Alexandre Dumas

Madame MÉA, que toute la province a appréciée et applaudie récemment dans plusieurs pièces et notamment dans *Angelo*, de Victor Hugo, *Madame Caverlet*, d'Emile Augier, et enfin dans *Serge Panne* où elle a incarné d'une façon si magistrale et si parfaite le rôle de Madame Desvarenes, l'héroïne du roman et de la pièce de M. Georges Ohnet, jouera dans *Charles VII chez ses grands Vassaux*, le rôle difficile et complexe de la comtesse Béren-gère.

Mademoiselle Jeanne Méa jouera le rôle d'Agnès Sorel.

LES GROS BONNETS DE KRÆHWINKEL

Comédie nouvelle en quatre Actes

Cette pièce, des plus amusantes, a obtenu un très grand succès aux Matinées littéraires. — M^{me} MÉA jouera le rôle de M^{me} STAAR.

Tournée de Sarah Bernhardt

Nous lisons dans les journaux de Paris :

M^{me} Sarah Bernhardt cessera, le 20 avril, au Vaudeville, ses représentations de *Fédora*.

C'est à cette époque qu'elle entreprendra sa grande tournée en province, avec la pièce de M. Sardou.

MM. Pierre Berton et Vols, accompagneront M^{me} Sarah Bernhardt et joueront les rôles qu'ils ont créés au Vaudeville.

Nous appelons de tous nos vœux la grande Artiste dans la patrie de Gambetta.

M^{lles} Georges, Rachel, ont ennobli notre modeste scène par leur passage réitéré.

M^{me} Sarah Bernhardt refusera-t-elle à l'antique Divone le même honneur et la même fête artistique ?

C'est, hélas ! un coin bien reculé du monde que notre pauvre Cahors... Mais où ne pénétrerait donc pas le rayon de votre flamme, ô *Dona Sol !* ô *Fédora !*

Et votre cœur, Madame, serait-il « d'or » comme votre voix, si vous alliez résister à l'appel des passionnés de votre talent incomparable ?

Vous viendrez, Sarah Bernhardt ; il faut nous le promettre.

SPERANZA.

UNE BELLE PRIME

M. Ferrand, éditeur, à Besançon, offre en ce moment une série de primes extraordinaires consistant en montres de tout genre.

Si vous voulez juger, par un échantillon, de la bonté et de la beauté de ces primes, adressez-lui un mandat-poste de vingt-cinq francs, et vous recevrez franco à domicile par la poste :

UNE FORT BELLE MONTRE

EN ARGENT

Double cuvette argent 18 lignes, à cylindre, 8 rubis, très-élégante et très-solide. Cette montre est vendue partout 50 fr. au minimum. Elle n'a rien de commun avec les articles de pacotille si répandus aujourd'hui. Elle est garantie cinq ans, et toute personne qui, après l'avoir reçue, la trouverait inférieure à son attente, peut la retourner et en exiger le remboursement. Il est impossible de trouver mieux et à meilleur marché, à cause de la mauvaise qualité des matières premières employées.

Si l'on désire que la montre soit très-petite (modèle pour dames) il faut ajouter cinq fr., soit en tout 30 fr.

Pour recevoir franco à domicile par la poste, adresser un mandat de vingt-cinq fr. (ou de trente fr. s'il s'agit d'une montre de dame) à M. Ferrand, éditeur, rue Morancé, 4, à Besançon (Doubs).

Voir à la 4^e page : Les magasins du Printemps de Paris.

Il existe de nombreux cas de personnes qui, de faibles et rachitiques qu'elles étaient, sont devenues, par suite de l'emploi des gouttes concentrées de FER BRAVAIS, dans un état de santé des plus florissants.

BIBLIOGRAPHIE

JOURNAL DE L'AGRICULTURE, fondé et dirigé par J.-A. Barral (G. Masson, éditeur, 120, boulevard Saint-Germain, Paris). Un an 20 fr. — Sommaire du N° 726, du 10 mars 1883 : J.-A. Barral. Chronique agricole. — Nouvelles de l'état des récoltes en terre. — Wagner. L'agriculture en Alsace en 1882. II. — Tiersonnier. Sur le concours de Paris, en 1883. — Sagnier. Les machines au concours général de Paris. IV. — Cassé. La surveillance des étalons et des juments. — Chabot-Karlen. Pisciculture. — Muller. La boulangerie à Paris. — Sagnier. Société nationale d'agriculture de France. — Rémy. Revue commerciale et prix courant des denrées agricoles. — Leterrier. Bulletin financier. — Gravures noires : Nouvelle herse de M. E. Puzenat ; dent montée ; assemblage de la dent ; injecteur de sulfure de carbone à traction de M. Gastine ; injecteur avec le couteau enfoncé dans le sol.

LA NATURE, sommaire, du 40 mars 1883. — Les ruines de Sanxay (Vienne). — Les moulins de marée : C. de T. — Chauffage économique au moyen des combustibles pulvérisés. Foyers et grilles Michel Perset. G. Richou. — Bibliographie. — Escapade du aérostat : Jules Eloy. — Les organismes microscopiques destructeurs des matériaux de construction : Parize. — Tête de lion reproduite par la photographie : G. T. — Correspondance : sur les plantes rouillantes : C. Capus. — Utilisation des marées : G. D. — Système pour éteindre une lampe automatiquement : A. L. — Nouvelles recherches téléphoniques et microphoniques : E. Hospitalier. — Nécrologie : D^r Bertillon. — Chronique. — Académie des sciences, séance du 5 mars 1883 : S. Meunier. — L'expédition française pour l'observation de l'éclipse solaire du 6-7 mai 1883. — Bulletin météorologique de la semaine. — Boîte aux lettres. — Bureau 19 avenue de l'Opéra, à Paris.

St-NICOLAS, 4^e année. Sommaire du n° 15. — 51 mars 1883. — Histoire à raconter. — La valeur n'attend pas le nombre des années (J. Protche de Viville). — Jean le boiteux (Nielly Lientier). — Qui l'a mangé ? — Madame Grammaire et ses enfants (Marthe Bertin). — Le petit cotillon (Albert de Proville). — Portrait du lauréat des devinettes. — La boîte aux lettres. — La Tirelire aux Devinettes. — Illustrations par Palmer Cox, L. de Vervane, A. Poirson, Rose Maury, Ginos, Jzazet, Chafanski, Gaillard, etc., etc. — Bureau à la librairie Ch. Delagrave, 15 rue Soufflot, Paris.

Propagande républicaine et agricole
18^e année 18^e année
GAZETTE DU VILLAGE
Politique et Agricole
PARAISANT TOUS LES DIMANCHES
Par livraison de 12 pages grand format, avec Gravures
RÉDACTEURS EN CHEF :
P. JOIGNEAUX & EUG. LIÉBERT
Un An : 6 fr. — Six Mois : 3 fr. 50 c. — Trois Mois : 2 fr.
Bureau du Journal : 26, rue Jacob, à Paris

Voulez-vous être au courant de toutes les nouvelles ? savoir ce que font vos sénateurs et vos députés ? étudier ce qui intéresse votre jardin, votre culture, votre basse-cour et vos étables ? recevoir chaque dimanche les cours des Marchés et de la Bourse ? avoir à votre disposition un journal qui réponde, dans sa *Petite Correspondance*, à toutes vos questions ? Aimez-vous les faits curieux, les romans ?

Abonnez-vous à la *Gazette du Village*, dont l'immense succès se comprend, si on compare son prix de six fr. par an aux services qu'elle rend. Et si vous hésitez, demandez, rue Jacob, 26, à Paris, un numéro spécimen ; vous recevrez *gratis* le dernier numéro paru.

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit d'épandre des bienfaits. » — LA ROCHEFOUCAULT.

SANTÉ A TOUS
ADULTES & ENFANTS
rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :
REVALESCIÈRE
Du BARRY, de Londres.

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatulences, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, bruits dans la tête et les oreilles, oppression, langueur, congestion, névralgie, laryngite, névrose, darts, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang ; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 35 ans de succès, 100,000 cures y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Dédé, Sa Sainteté feu le Pape Pie IX, Sa Majesté feu l'Empereur Nicolas de Russie, etc. Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance.

Cure N° 98,714 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion ; affection du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie ; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PEY-CLET, Instituteur à Eynacqes (Haute-Vienne).
N° 63,476 : M. le curé Comparat, de dix-huit ans

de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesses et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon. La Revalescière du Barry ma guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 41.

Cure N° 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice je lui ai fait prendre sur le conseil du Médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. J. G. DE MONTANAY, 41, rue Condorcet, Paris, 4, Juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil., 12 fr. ; 4 kil., 26 fr. ; 6 kil., 36 fr. ; 12 kil., 70 fr. Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE », en boîtes aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. Biscuits de REVALESCIÈRE, aliment très agréable et commode aux bureaux, comme goûter et souper, et en voyage : en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi franco dans toutes les Gares contre bon de poste. — Dépôt à Cahors, chez M. VINEL, droguiste, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et Co (limited), 8, rue Castiglione, Paris.

EXCELLENTE OCCASION

A céder le Dictionnaire universel de Larousse, s'adresser au bureau du Journal.

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt avec un mandat sur la poste.

CHEMISES
sur mesure
pour
HOMMES

AU GRAND MAGASIN VERT

MAISON DE CONFIANCE

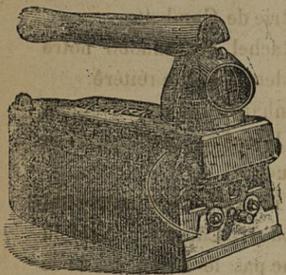
N.-B. LAUR

19, rue de la Liberté et rue des Boucheries, 24, Maison GIRAUD, Cahors.

NOUVEAUTÉS, SOIERIES, DRAPERIES, TOILERIE, AMEUBLEMENTS, ETC., ETC. CHALES, SPÉCIALITÉ POUR CORBEILLES DE MARIAGE

Vu l'extension toujours croissante des affaires La Maison s'est adjoint un coupeur. Les Personnes qui voudront bien l'honneur de leur confiance seront satisfaites d'Elle sous tous les rapports L. Chemise sur mesure pour Homme s'y traite dans d'excellentes conditions de bon Marché et d'un fini complet. — Comme par le passé vous y trouverez un Assortiment considérable des Article ci-dessus mentionnés, sortant des Premières Maisons françaises et étrangères ce qui lui permet de ne livrer que des Marchandises irréprochables à des prix réduits et de ne redouter aucune Concurrence.

COSTUMES
sur mesure
pour
HOMMES



NOUVEAU FER
A REPASSER SE CHAUFFANT SEUL
INDISPENSABLE

A tous les Ménages, aux Repasseuses, Couturières, Lingères, Confectionneurs, Tailleurs, Apieceurs, etc.

POSSÉDANT LES AVANTAGES SUIVANTS :
Économie, Propreté, Salubrité.

Se vend chez JEAN LARRIVE, Fils aîné
16, RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS.

Nouvelles machines à coudre supérieures à toutes les autres, garanties dix ans sur facture, à main et à pédale, depuis 50 fr. Navettes sans enfilage, brevetées. Fils, Soies, Aiguilles, Huile de première qualité. Pièces de rechange et Réparations.

Bretelles américaines hygiéniques. — Timbres caoutchouc. — Brillant oriental pour parquets. — Teinture des familles. — Nouveau cirage Persan, sans brosse, imperméable à l'eau.

AVIS AUX PROPRIÉTAIRES
On demande à louer à Cahors avec bail
UNE MAISON

Avec grand rez-de-chaussée disposé pour magasin, située à proximité du marché et de préférence formant encoignure sur les boulevards, de la rue Fénelon à celle de la Liberté, ou dans une de ces deux rues ou autres rues passagères et commerçantes tombant sur le marché.

Ecrire immédiatement en donnant renseignements sur local et situation, à M. A. BOISSAU, rue Disly, à COGNAC (Charente).

PRODUITS MÉDAILLÉS A L'EXPOSITION DE 1881



PHARMACIE CENTRALE

DE CAHORS



ESCROUZAILLES PHARMACIEN

Successeur de F. VINEL.

La Pharmacie Centrale de Cahors, dont les principaux produits ont été médaillés, se recommande à sa nombreuse clientèle par ses préparations essentiellement naturelles et la modicité de ses prix.

Ses Vins de quinquina, médaillés, sont spécialement recommandés : préparés avec les meilleurs quinquinas, joints au cacao, ils sont pour les malades affaiblis et convalescents un remède efficace, tonique et reconstituant par excellence. — Spécialités de la Maison : Elixir vermifuge contre les crises provoquées par les vers chez les enfants. — Extrait fluide des 3 quinquinas, pour préparer soi-même et à l'instant le vin de quinquina. — Liqueur de Goudron contre les maladies des voies urinaires et respiratoires. — Sirop pectoral et Pastilles des Chantres contre les rhumes récents et anciens. — Injection végétale contre les écoulements, guérison assurée. — Eaux de toilette, toniques et hygiéniques. — Dépôt de toutes les Spécialités françaises et étrangères. — Eaux minérales de France et de l'Etranger. — Grand choix de Bandages, Bas à varices et articles d'Allaitement.

GRANDS MAGASINS DU

Printemps

PARIS

INAUGURATION

DES

NOUVEAUX MAGASINS

comprenant toute la façade sur la Rue du Havre, une partie du Boulevard Haussmann, toute la longueur sur la rue de Provence et partie de la rue Caumartin.

Vient de Paraître

le Catalogue général illustré, lequel sera adressé gratis et franco à toute personne qui en fera la demande par carte postale ou lettre affranchie adressée à

MM. JULES JALUZOT & Co
Paris

Sont également envoyés franco, les échantillons de tous les tissus composant les immenses assortiments du PRINTEMPS.

EXPÉDITIONS FRANCO de Port de tout Achat au-dessus de 25 francs.

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

Le PRINTEMPS se charge pour le compte de tous ses Clients sans autres frais que le remboursement des droits de timbre et de courtage à l'agent de change, de l'achat et de la vente au comptant de toutes valeurs négociables à la Bourse de Paris, ainsi que de l'encaissement gratuit de tous les Coupons échus. — Le produit de ces valeurs est disponible, rapportant intérêt de 3 0/0 l'an. — Un carnet de chèques est délivré aux déposants qui en font la demande.

A LOUER
Présentement
UN APPARTEMENT
DE SIX PIÈCES
AUX TILLEULS,
Rue du Lycée, 27.

Le Propriétaire-Gérant A Layton.

BAYLES, J^{NE}

RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouvera chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, colorés, fumés des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes ; on trouvera aussi le même assortiment en longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnons, pince-nez faces à main, boussoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liqueurs en tout genre, alambics pour l'essai des vins, boîtes de mathématiques, graphomètres, décamètres, équerres, niveaux-d'eau et à bulle-d'air, miroirs, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils microscopés, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis, cannes gibecières, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves groupes et paysages etc., etc.

Le Magasin de Lunetterie situé ci-avant au fond de la rue de la Liberté est transféré au bout de la même rue.

ORFÈVRETERIE ET COUVERTS
DE LA MAISON CHRISTOPLE
ET RÉARGENTURE.
BIJOUTERIE RELIGIEUSE
ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES
D'OR ET D'ARGENT.

ARTICLES DE PARIS,
TONDEUSES, TOURNE-BROCHES
ET RÉPARATIONS.
ASSORTIMENT
DE REVOLVERS DES FABRIQUES
DE LIÈGE.

MEDAILLE A L'EXPOSITION DE CAHORS 1881

Maison Doucède

CAHORS. — Rue de la Liberté.

M. Doucède prévient sa nombreuse clientèle qu'il a reçu un grand assortiment de Draperies, hautes nouveautés d'Elbeuf et Anglaise pour Pantalons, Costumes complets, Pardessus, et un très-beau-choix de Gilets, haute nouveauté pour la saison prochaine.

Comme par le passé tout le soin désirable sera apporté à la confection des Vêtements.

M. Doucède se recommande aussi pour l'Habit noir, Costume de soirée, etc.

SOLIDITÉ, ÉLÉGANCE ET PRIX TRÈS-MODÉRÉS

RÉCOMPENSE DE 16,600 FR. A J. LAROCHE



ANÉMIE, SANG PAUVRE,
MANQUE D'APPÉTIT
DIGESTIONS MAUVAISES
FORMATIONS DIFFICILES
RACHITISME
FIÈVRES
Convalescences de FIÈVRES

PARIS, 22 et 19, rue Drouot, et Ph^o.

Pose de Dents et Dentiers d'après les meilleurs systèmes américains, anglais et français, les seuls adoptés par les premières maisons de Paris et de Londres. 20 Ans de Succès.

AUDOUARD

EX-PROFESSEUR DE PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES, A PARIS
Lauréat de l'Académie Nationale
CHIRURGIEN-DENTISTE
Du Lycée de Cahors et des principaux établissements d'Éducation du Lot et de la Corrèze

Boulevard Sud, n° 3, à CAHORS, tous les mois du 1^{er} au 8.
Faubourg Leclerc, n° 46, à BRIVE, du 9 au 30 de chaque mois.